

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DU STSE  
27 – 30 octobre 2020**

Participant(e)s :

Consoeur Shimen Fayad, Présidente nationale  
Confrère Benoît Thibault, Vice-président national  
Confrère Robert Chafe, VPR – Terre-Neuve/Labrador  
Consoeur Karla Levangie-Connor, VPR – Atlantique  
Confrère Marc Blanchard, VPR - Scotia/Fundy  
Confrère Luc Bouvier, VPR – Québec  
Consoeur Maryse Veilleux, VPR – Québec  
Consoeur Rubin Kooner, VPR – Région de la capitale nationale  
Consoeur Diane Girouard, VPR – Région de la capitale nationale  
Consoeur Cheryl Sullivan, VPR – Ontario  
Consoeur Kevin Lundstrom, VPR – Ontario  
Consoeur Faye Kingyens, VPR – Manitoba  
Confrère Larry Schlosser, VPR – Saskatchewan  
Confrère Mark Gilchrist, VPR – Prairies et Nord  
Consoeur Darlene Lewis, VPR – Alberta/Colombie-Britannique  
Confrère Richard May, VPR – Colombie-Britannique/Yukon

Absence excusée :

Confrère Todd Davies, VPR – Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard

1. **CONVOCATION**

La séance du Conseil national du STSE est ouverte à 10 h 13 le 27 octobre 2020, sous la présidence de la consoeur Shimen Fayad, présidente nationale.

Cette réunion se déroulant par vidéoconférence, un appel nominal est effectué. Le confrère Richard Dollimount, VPR/int. Terre-Neuve, assiste à la réunion à titre d'observateur. En raison d'un engagement professionnel, le confrère Robert Chafe, VPR Terre-Neuve, devra quitter cette réunion du Conseil, le confrère Dollimount y participant à sa place.

2. **ADMINISTRATION**

La consoeur Fayad explique le comportement et la procédure à respecter lors de la réunion du Conseil par vidéoconférence.

### 3. **DÉCLARATION SUR LE HARCÈLEMENT**

La consœur Julie Lavictoire, adjointe administrative à la présidente nationale, procède à la lecture de la déclaration sur le harcèlement dans les deux langues officielles. Le confrère Benoît Thibault, vice-président national int., est par ailleurs désigné comme étant le coordonnateur du harcèlement.

### 4. **HEURES DES SÉANCES**

MOTION : p/a Chafe/May

Que les heures des séances soient les suivantes :

- a) du mardi 27 au jeudi 29 octobre – 10 h – 16 h (HAE)  
le vendredi 30 octobre – de 10 h jusqu'à ce que toutes les affaires aient été traitées (HAE)
- b) Dr. Phil Barrette, le mardi 27 octobre – 15 h 30 (HAE)
- c) Dr. Ann Therriault, le mercredi 28 octobre – 13 h – 14 h (HAE)

Adoptée

### 5. **TABLEAU D'HONNEUR**

Mike Lloyd – Section 00145  
Kendall Scott Sturgeon – Section 60727  
Dr. Sasanda Nilmalgoda – Section 50135  
Sheilagh Hanson – Section 50012

Un moment de silence est observé à la mémoire de tous les membres décédés au cours de la période sur laquelle porte le rapport.

### 6. **ORDRE DU JOUR**

MOTION : p/a Schlosser/Levangie-Connor

Que l'Ordre du jour soit adopté ainsi modifié :

Ajout :

29. Outil à utiliser pour la dotation, plaintes pour harcèlement ou craintes de représailles (C. Sullivan)

Adoptée

7. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL NATIONAL**

a) **Réunion du Conseil (printemps) – 18 – 19 juin 2020**

MOTION : p/a Girouard/Lewis

Que le procès-verbal de la réunion du 18 au 19 juin 2020 soit adopté.

Adoptée

**Le confrère Benoît Thibault, vice-président national, occupe la présidence.**

8. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE**

La consœur Shimen Fayad, présidente nationale, remercie tous les membres du Conseil d'avoir participé à l'atelier et avance des renseignements supplémentaires concernant les mises à jour de l'AFPC, la ratification des conventions collectives, son processus et la prochaine ronde de négociations, la position de l'AFPC sur le traitement des questions relatives à Phénix, et les questions en cours concernant le code de congé 699.

MOTION : p/a Fayad/Thibault

Que le rapport de la présidente nationale soit adopté.

ADOPTÉE (VC 1)

**La consœur Shimen Fayad, PN, reprend la présidence de la réunion.**

9. **RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT NATIONAL**

Le confrère Benoît Thibault, vice-président national, fournit des renseignements supplémentaires concernant les activités du bureau national et les plans visant à offrir une formation virtuelle aux représentant(e)s des sections locales.

MOTION : p/a Thibault/Fayad

Que le rapport du vice-président national soit adopté.

ADOPTÉE (VC 2)

**Question de privilège** : Le confrère Larry Schlosser, VPR-Saskatchewan, aimerait que l'on reconnaisse dans le procès-verbal que cette réunion se déroule sur des terres visées par un traité et que cela soit mentionné dans les ordres du jour futurs.

Le confrère Chris Aylward, président national de l'AFPC, assiste brièvement à la réunion pour donner des renseignements sur le grief de principe relatif au code de congé 699, sur l'achèvement de la dernière ronde de négociations et sur la prochaine ronde au printemps 2021, sur la lutte contre le racisme au sein de l'AFPC, et sur la campagne contre la sous-traitance dans la fonction publique fédérale.

La séance du Conseil national est levée à 12 h 30 pour le déjeuner. Les travaux reprennent à 13 h 10 sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

## **10. RAPPORTS DES VICE-PRÉSIDENT(E)S DES RÉGIONS**

Un tour de table a eu lieu au cours duquel les VPR font le point sur leurs rapports, notamment en ce qui concerne les enjeux et la consultation ministérielle sur la pandémie de Covid 19, et les plans et protocoles de retour au travail ; certaines régions signalent un manque de consultation et des problèmes de dotation.

**Question de privilège** : Le confrère Mark Gilchrist, VPR - Prairies et Nord, signale qu'il devra quitter la réunion à 15 h 40 HAE.

Le Dr Phil Barrette, consultant et animateur de l'atelier organisé pour le Conseil national les 14 et 15 octobre 2020, s'adresse aux participant(e)s à 15 h 30 pour une dernière récapitulation.

**Rappel au Règlement** : La consœur Rubin Kooner, VPR - Région de la capitale nationale, informe qu'il n'y a pas eu de vote pour les rapports des VPR.

**Décision de la présidente** : Rappel accepté.

MOTION : p/a Schlosser/Sullivan

Que les rapports des vice-président(e)s des régions soient adoptés.

Adoptée

La séance du Conseil national est levée à 16 h.

**Le 28 octobre 2020**

Les travaux reprennent à 10 h 08 sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

**11. RAPPORT DU COMITÉ DES TITRES HONORIFIQUES ET DES RÉCOMPENSES**

MOTION : p/a Gilchrist/May

Que le rapport du Comité des titres honorifiques et des récompenses soit adopté.

Adoptée.

Une discussion suit concernant l'attribution de bourses d'études aux anciens récipiendaires. Les membres du Comité examineront tous les commentaires fournis et présenteront une proposition de motion plus tard au cours de cette réunion (si le temps le permet) ou à la prochaine réunion du Conseil.

a) **Affichage sur le site Web**

Les noms des récipiendaires seront affichés sur le site dès qu'ils/elles auront été avisé(e)s.

**12. RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

MOTION : p/a Blanchard/May

Que le rapport du Comité de l'environnement soit adopté.

Adoptée

**13. FINANCES**

a) **États financiers vérifiés pour la période prenant fin le 31 août 2020**

MOTION : p/a Thibault/Chafe

Que les États financiers vérifiés soient adoptés.

ADOPTÉE (VC 3)

**Suivi :** Que des renseignements soient communiqués au Conseil national sur les familles d'accueil.

i) *Dépenses du Conseil national pour la période se terminant en août 2020*

Des explications sont avancées sur les informations fournies.

ii) *Rapport sur les congés annuels, les heures supplémentaires et les jours compensatoires de la présidente nationale et du vice-président national*

Des explications sont avancées sur les informations fournies.

**Suivi :** Que le vice-président national communique aux membres du Conseil national les détails de la Convention collective du SEA/AFPC.

La séance du Conseil national est levée à 12 h 10 pour le déjeuner. Les travaux reprennent à 12 h 44 sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

La consœur Fayad, présidente nationale, informe le Conseil qu'elle a reçu un message du confrère Chris Aylward, président national de l'AFPC, indiquant que la question des EG sera soumise à l'arbitrage afin d'obtenir la parité salariale pour les EG avec l'ACIA.

b) **Holdings Ltd du STSE**

i) *États financiers pour la période prenant fin le 30 septembre 2020*

MOTION : p/a Thibault/May

Que les états financiers soient adoptés.

ii) *Holdings Ltd du STSE – Prêt*

Une explication est donnée sur le remboursement du prêt durant la présentation des États financiers de la Holdings Ltd du STSE.

c) **Rapport du Comité des finances**

MOTION : p/a Thibault/Chafe

Que le rapport du Comité des finances soit adopté.

ADOPTÉE (VC 4)

Une discussion a lieu concernant les arrangements floraux fournis aux membres du Conseil en cas de deuil ou de maladie. Il est demandé aux VPR de transmettre des informations au Comité des finances afin de créer une politique à cet égard, qui sera présentée à la prochaine réunion du Conseil.

Le Dr Ann Therriault, membre du Bureau fédéral des conférenciers et co-championne de la santé mentale pour RNCAN, s'adresse au Conseil à 13 h 15 sur le thème de la santé mentale et de la dépression.

Les travaux du Conseil reprennent à 14 h 15.

#### 14. **RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le rapport du Comité des Statuts soit adopté.

MOTION : p/a Chafe/Schlosser

Que le rapport soit divisé selon les sections présentées dans la "Table des matières".

Adoptée

##### 14.1 **Résolution d'ordre administratif**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 1, Résolution d'ordre administratif, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

REJETÉE (VC 5)

##### 14.2 **Règlement 3 – référence au Titre 19 des Statuts**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 2 – Règlement 3 – référence au Titre 19 des Statuts, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

ADOPTÉE (VC 6)

14.3 **Vice-président(e) régional(e) associé(e)**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 3 – Vice-président(e) régional(e) associé(e) du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

REJETÉE (VC 7)

*(Toute référence à 'VPR associé(e)' sera retirée du rapport des Statuts, et 'VPR suppléant(e)' sera conservé.)*

14.4 **Titre 6 des Statuts – Forme d'organisation**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 4 – Titre 6 des Statuts – Forme d'organisation, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

REJETÉE (VC 8)

La séance du Conseil national est levée à 16 h 10.

**Le 29 octobre 2020**

Les travaux reprennent à 10 h 10 sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

MOTION : p/a Thibault/Fayad

Que le point suivant soit ajouté à l'Ordre du jour :

Règlement 2 – rémunération versée aux membres qui mènent des activités syndicales durant un horaire de travail modifié de pré-retraite.

Adoptée

***Question de privilège*** : Le confrère Benoît Thibault, vice-président national et coordonnateur de la lutte contre le harcèlement, explique qu'un membre du Conseil a fait part de ses préoccupations au sujet du débat qui a eu lieu la veille. Le confrère Thibault indique que l'on peut exprimer son opinion avec passion tant que cela est fait avec respect. S'il n'est pas nécessaire d'être d'accord avec l'opinion d'une autre personne, il faut toutefois la respecter.



Le confrère Thibault ajoute qu'il va devoir quitter la réunion en raison d'un rendez-vous, mais qu'il y reviendra.

La consœur Fayad, présidente nationale, explique que le point 6 - Affectation des VPR (page 10 du Rapport du Comité des Statuts) et le point de discussion – Titre 7 du Rapport du Comité des Statuts - Conseil national (page 12 du rapport) sont déclarés irrecevables du fait que le point 4 – Titre 6 des Statuts - Forme d'organisation, a été rejeté la veille.

#### 14.5 **Titre 7 des Statuts – Conseil national**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 5 – Titre 7 des Statuts – Conseil national, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

REJETÉE (VC 9)

**Question de privilège** : La consœur Faye Kingyens, VPR-Manitoba, demande qu'à l'avenir du temps soit prévu à l'ordre du jour du Conseil pour donner l'occasion aux VPR de faire part de problèmes qui se posent au sein de leur ministère, et de définir leurs structures organisationnelles, afin de partager les connaissances.

La consœur Shimen Fayad, présidente nationale, informe les participant(e)s que les procès-verbaux des CCSP des ministères et des directions générales sont affichés sur le site Web du STSE, et qu'il en est de même d'un tableau indiquant les différentes directions générales de chaque ministère. Elle est également informée qu'une discussion peut avoir lieu afin d'allouer du temps pour un tel point dans les prochains ordres du jour du Conseil.

#### 14.6 **Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s – Griefs au 2<sup>ème</sup> palier**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que l'article 7 du Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

REJETÉE (VC 10)

#### 14.7 **Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s – Présence des VPR aux CNCCS**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que l'article 8 du Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

MOTION : p/a Gilchrist/Levangie-Connor

Que la motion soit modifiée, à savoir que les mots 'trois (3) ans' soient supprimés.

Adoptée

*(La consoeur Diane Girouard demande qu'il soit consigné dans le procès-verbal qu'elle a voté contre cette motion.)*

MOTION : p/a Kingyens/Schlosser

Que la motion soit renvoyée au Comité afin de clarifier les termes " doit " et " peut " participer, de préciser si l'approbation de la présidente nationale est requise ou non pour participer, et de clarifier les termes " quelconque ministère " et " tous les ministères ".

Adoptée

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 8 du Titre 8 des Statuts - Fonctions des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté ainsi modifié :

*Avec l'approbation préalable de la présidente nationale, les VPR doivent assister à au moins un (1) CNCSP pendant leur mandat pour chaque ministère ou organisme qu'ils/elles représentent.*

ADOPTÉE (VC 11)

14.8 **Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s – Examen des Statuts des sections locales**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 9 du Titre 8 – Fonctions des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

ADOPTÉE (VC 12)

14.9 **Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s – Section 4 – Membre suppléant au Conseil**

*(Des motions précédentes ayant été rejetées ou jugées irrecevables, le premier "Attendu que" est supprimé.)*

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 10 du Titre 8 – Fonctions des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

MOTION : p/a Levangie-Connor/Kingyens

Que la motion soit renvoyée au Comité pour que l’alinéa ‘a’ soit modifié comme suit :

*... et assister aux réunions du Conseil national en l’absence du/de la VPR.*

Adoptée

La séance du Conseil national est levée à 12 h 45 pour le déjeuner. Les travaux reprennent à 13 h 20 sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

14. **RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS (suite)**

14.10 **Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s – Section 4 – Membre suppléant au Conseil (suite)**

Motion principale ainsi modifiée : ADOPTÉE. (VC 13)

14.11 **Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s – Article 3 – alinéa (L)**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 11 du Titre 8 – Fonctions des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

***Question de privilège*** : La consœur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario, demande l'aide du technicien car elle ne peut pas accéder à l'option "chat" ni à l'option "lever la main" pour être inscrite sur la liste des orateurs.

MOTION : p/a Kingyens/Lewis

Que la motion soit modifiée afin de supprimer les mots " ou suppléant(e) au Conseil national ".

Rejetée

MOTION : p/a Levangie-Connor/Girouard

Que la motion soit modifiée pour ajouter les mots suivants (en gras) :

... 60 jours après cette élection **ou l'AGA de la section locale qui suit.**

Rejetée

Motion principale : REJETÉE (VC 14)

14.12 **Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s – Article 5 – Suppression de tous/toutes les employé(e)s**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 12 du Titre 8 – Fonctions des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

ADOPTÉE (VC 15)

14.13 **Titre 9 des Statuts – Les sections locales, leur compétence, leur autorité et leurs droits**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 13 du Titre 9 – Les sections locales, leur compétence, leur autorité et leurs droits, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

MOTION : p/a Kingyens/Levangie-Connor

Que la motion soit divisée en trois sections, chaque 'Il est décidé que' étant traité séparément.

Adoptée

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 13 a) du Titre 9 – Les sections locales, leur compétence. Leur autorité et leurs droits, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

ADOPTÉE (VC 16)

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 13 b) du Titre 9 – Les sections locales, leur compétence. Leur autorité et leurs droits, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

ADOPTÉE (VC 17)

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 13 c) du Titre 9 – Les sections locales, leur compétence, leur autorité et leurs droits, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

MOTION : p/a Schlosser/May

Que les mots ‘vérification annuelle’ de la première phrase soient remplacés par ‘*des états financiers détaillés des reçus et des dépenses, vérifiés par deux (2) membres de la section locale*’.

Adoptée

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le mot ‘vérifiés’ dans la deuxième phrase soit supprimé.

Adoptée

MOTION : p/a Girouard/Lewis

Que les mots ‘deux (2) membres de la section locale’ dans la première phrase soient remplacés par ‘deux (2) membres en règle de leur section locale respective qui ne font pas partie de l’Exécutif’.

Adoptée

Motion principale ainsi modifiée : ADOPTÉE (VC 18)

**14.14 Titre 10 des Statuts – Les sous-sections locales, leur compétence, leur autorité et leurs droits**

La consœur Shimen Fayad, présidente nationale, déclare cette motion irrecevable car le STSE a une sous-section locale. Le Syndicat communiquera avec cette sous-section pour qu'elle obtienne le statut de " section locale ", après quoi cet article des Statuts sera alors révisé.

**14.15 Titre 12 des Statuts – Représentation au Congrès**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 15 du Titre 12 des Statuts – Représentation au Congrès, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

MOTION : p/a Kingyens/Blanchard

Que le texte suivant soit ajouté : "Il est en outre décidé" :

*Il est en outre décidé que la "Section 5" renumérotée se lise comme suit :*

*Les congrès nationaux spéciaux seront composés de délégué(e)s tel que spécifié à l'article 3.*

Adopté

Motion principale ainsi modifiée : ADOPTÉE (VC 19)

La séance du Conseil national est levée à 15 h 55.

**Le 30 octobre 2020**

Les travaux reprennent à 10 h 05 sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

**14. RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS (suite)**

**14.16 Titre 13 des Statuts – Mise en candidature et élection des dirigeant(e)s**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 16 du Titre 13 des Statuts – Mise en candidature et élection des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

**Le confrère Benoît Thibault, vice-président national, occupe la présidence.**

ADOPTÉE (VC 20)

**La consœur Shimen Fayad, présidente nationale, préside la réunion.**

14.17 **Titre 13 des Statuts – Mise en candidature et élection des dirigeant(e)s**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 17 du Titre 13 des Statuts – Mise en candidature et élection des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

MOTION : p/a Kingyens/Sullivan

Que la motion soit divisée en deux, le premier ‘Il est décidé que’ étant le point 17a) et l’autre ‘Il est décidé que’ étant le point 17b).

Adoptée

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 17a) Titre 13 des Statuts – Mise en candidature et élection des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

ADOPTÉE (VC 21)

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 17b) Titre 13 des Statuts – Mise en candidature et élection des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

**Le confrère Benoît Thibault, vice-président national, occupe la présidence.**

**La consœur Shimen Fayad, présidente nationale, préside la réunion.**

MOTION : p/a Kingyens/Levengie-Connor

Que la motion soit renvoyée au Comité avec pour instruction de modifier le libellé de la première phrase " Il est en outre décidé " en ce qui concerne l'incorporation du Titre 7, article 6 dans le nouveau Titre 13, article 2, en supprimant les références aux sous-sections a), b), c) et f), et en supprimant le dernier point " Supprimer le Titre 7, article 6 ".

Adoptée

MOTION : p/a Kingyens/Levengie-Connor

Que la motion soit modifiée pour traiter séparément le deuxième "Il est en outre décidé que" à l'article 2, alinéa 1 (Postes vacants) et à l'article 2, alinéa 2 (Absences).

***Décision de la présidence*** : La présidente déclare la motion irrecevable car il ne s'agit pas d'une division.

MOTION : p/a Schlosser/Levangie-Connor

Que la motion soit renvoyée au Comité avec pour instruction de séparer le deuxième "Il est en outre décidé que" en deux sections et de modifier le premier "Il est en outre décidé que" pour refléter la division.

Adoptée

***Question de privilège*** : La consœur Cheryl Sullivan souhaite remercier les confrères Kevin Lundstrom et Richard Dollimount pour leur travail au sein de l'équipe de négociations de la Table TC.

La consœur Shimen Fayad remercie les confrères Kevin et Richard pour leur rôle au sein des récents comités des négociations, et leur demande de dire quelques mots.

La séance du Conseil national est levée à 12 h 15 pour le déjeuner. Les travaux reprennent à 13 h 02 sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.



14.17 **Titre 13 des Statuts – Mise en candidature et élection des dirigeant(e)s (suite)**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 17b), Titre 13 des Statuts – Mise en candidature et élection des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté ainsi modifié.

REJETÉE (VC 22)

La présidente nationale juge la motion 17c) irrecevable du fait que la motion précédente 17b) a été rejetée.

14.18 **Titre 14 des Statuts - Finances**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 18, Titre 14 des Statuts – Finances, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

ADOPTÉE (VC 23)

14.17 **Titre 15 des Statuts – Cadres désignés et employé(e)s**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 19, Titre 15 des Statuts – Cadres désignés et employé(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

ADOPTÉE (VC 24)

14.18 **Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 20, Titre 8 des Statuts – Fonctions des dirigeant(e)s, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

ADOPTÉE (VC 25)

14.19 **Fonds de grève**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 21, Fonds de grève, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

MOTION : p/a Schlosser/Sullivan

Que la motion soit modifiée, à savoir que soit supprimé le mot 'restreint' dans le 'Il est décidé que' et dans le dernier 'Il est en outre décidé que'.

Adoptée

Motion principale ainsi modifiée : ADOPTÉE (VC 26)

14.20 **Titre 9 des Statuts – Sections locales, leur compétence, leur autorité et leurs droits**

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Que le point 22, Titre 9 – Les sections locales, leur compétence, leur autorité et leurs droits, du Rapport du Comité des Statuts, soit adopté.

MOTION : p/a Sullivan/Gilchrist

Que la motion soit modifiée pour se lire comme suit (modification en gras) :

*Si l'effectif total d'une section locale tombe **considérablement** en deçà de dix (10) membres **pendant trois (3) mois ou plus**, le cas est renvoyé au Conseil national pour examen et décision, **en consultation avec la section locale concernée et toute autre section locale pouvant recevoir ses membres**, quant à la structure d'organisation appropriée des membres dans la localité.*

Adoptée

Motion principale ainsi modifiée : ADOPTÉE (VC 27)

**Question de privilège** : Le confrère Marc Blanchard, VPR-Scotia-Fundy, demande si le point discuté entre le Comité et la présidente nationale et le vice-président national ce matin sera porté à l'ordre du jour avant l'adoption du rapport sur les Statuts tel que modifié.

La présidente nationale laisse savoir à tout le monde que le Conseil sera informé de ce point après le vote.

Motion principale ainsi modifiée (adoption du rapport sur les Statuts) : ADOPTÉE (VC 28)

Le point en question concernait le vote sur la structure régionale et le rapport du Comité de la structure adopté lors de la réunion du Conseil de l'automne 2019. La consœur Fayad explique que, bien que la structure régionale proposée ait été adoptée via le rapport du Comité de la structure, sur le plan de la procédure, la proposition doit être officiellement présentée comme une modification des Statuts du STSE par une résolution au Congrès. Comme le Conseil national du STSE est l'organe approprié pour examiner toutes les propositions de modification des Statuts avant qu'elles ne soient présentées au Congrès, le rejet de la proposition de modification des Statuts concernant la structure régionale par le Conseil ne va pas à l'encontre du Règlement.

**Point d'information** : Le confrère Mark Gilchrist, VPR-Prairies et Nord, s'enquiert de la composition du Comité des Statuts, étant donné qu'il a perdu un membre et qu'il est maintenant composé de deux membres, plus la présidente nationale en tant que membre de droit. La présidente explique qu'elle discutera avec les membres du Comité pour évaluer ses besoins, et qu'en tant que présidente nationale, elle pourrait nommer un membre du Conseil si nécessaire.

### **Affaires nouvelles**

MOTION : p/a Thibault/Kingyens

En raison du manque de temps, que les points suivants de l'Ordre du jour soient traités dans l'ordre suivant :

- # 18 Dates de la réunion du printemps
- # 30 Règlement 2 - Indemnisation des membres qui participent aux affaires de l'Élément alors qu'ils ont un horaire de travail modifié avant leur départ à la retraite.
- # 16 Règlement 2 - Dîners des VPR
- # 17 Séance à huis clos

Adoptée

**18. DATES DES RÉUNIONS DU PRINTEMPS 2021**

a) Les membres du Conseil conviennent de tenir la réunion de printemps du Conseil la semaine du 26 au 30 avril. Les dates et heures exactes seront fixées en fonction des affaires présentées au Conseil.

b) Les membres du Conseil conviennent aussi de tenir les réunions des comités du Congrès du STSE la semaine du 31 mai au 3 juin. Les dates et heures exactes seront fixées en fonction du nombre de résolutions présentées et des restrictions des voyages dues à la Covid-19.

**30. RÈGLEMENT 2 – INDEMNISATION DES MEMBRES QUI PARTICIPENT À DES ACTIVITÉS SYNDICALES**

Le Conseil prend connaissance du libellé proposé concernant l'indemnisation des membres qui travaillent avant leur retraite et qui participent aux affaires de l'Élément pendant leur jour de repos (autre que la fin de semaine). La modification du libellé du règlement proposé sera envoyée au Conseil pour un vote en ligne.

**16. RÈGLEMENT 2 – DÎNERS DES VPR**

Le bureau national cherche à savoir ce qui est considéré comme un " membre de l'Exécutif de la section locale " aux fins du Règlement 2, article 5 f) VPR - Dîners de l'Exécutif de la section locale.

Un libellé est proposé ainsi qu'un nombre maximum de huit (8) participant(e)s. La modification du libellé du règlement proposé sera envoyée au Conseil pour un vote en ligne.

**17. SÉANCE À HUIS CLOS**

MOTION : p/a Levangie-Connor/Girouard

Que le Conseil se réunisse à huis clos.

Adoptée

Le Conseil lève sa séance à huis clos pour poursuivre ses travaux selon l'Ordre du jour.

6. **ORDRE DU JOUR** (*suite*)

MOTION : p/a Kooner/Veilleux

Que le point #15 c) suivant soit ajouté à l'Ordre du jour, sous 'Comités ad hoc du STSE' :

15 c) Comité national de la SST du STSE

Adoptée

15 **COMITÉS AD HOC DU STSE**

a) **Charte du respect du STSE**

Les membres du Conseil sont informés que la Charte proposée est affichée sur le lecteur Shared Google, puis il leur est demandé de faire part de leurs commentaires à la consœur Diane Girouard, VPR-RCN, et au confrère Kevin Lundstrom, VPR-Ontario.

Étant donné qu'il s'agit de la fin de la journée de travail selon les heures des séances approuvées, les membres du Conseil sont informés que des dates leur seront proposées pour une vidéoconférence d'une journée afin de compléter les affaires laissées à l'ordre du jour.

***Question de privilège*** : La consœur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario, souhaite fournir des informations concernant un outil à utiliser pour les plaintes de craintes de représailles, de dotation en personnel et/ou de harcèlement. Elle donne le lien vers le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada où l'on peut trouver des informations, des cas et des formulaires de soumission ([www.psic-ispcc.gc.ca](http://www.psic-ispcc.gc.ca)).

MOTION : p/a Lewis/Schlosser

Que cette session de la réunion du Conseil soit levée.

Adoptée.

